

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 25T/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE  
STATIONNEMENT PLACE DU CLOS MEILLER  
RUE DU CALVAIRE – RUE DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Mme Bérengère PITAVAL, présidente de la MJC qui souhaite organiser les 40 ans de l'association sur le parking du clos Meiller, à la salle de la MJC et à la salle des fêtes.

Considérant que pour permettre l'organisation de ces animations dans de bonnes conditions et assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur ce parking, et sur les rues adjacentes.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur la place du Clos Meiller, le samedi 25 mai 2024.

**Article 2 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, rue de la Salle des Fêtes et rue du Calvaire, le samedi 25 mai 2024.

**Article 3 :** La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par les demandeurs.

**Article 4 :** La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Berengère PITAVAL et à la gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains Il sera affiché en Mairie.

Fait en Mairie le 18 Mars 2024

Le Maire,  
Jacques LAFFONT



Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le : 18/03/2024